

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_186 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_186 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2020.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°2 du budget général :

Budget général – DM 2 :

- En fonctionnement :

Dépenses : 1 300 €

- ajustement des crédits pour les attributions de compensation selon les dernières évaluations de la commission locale d'évaluation des charges transférées (+ 138 600 €) ;
- diminution des crédits prévus pour l'annulation de titres sur exercice antérieur (- 137 300 €) ;
- ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens en raison de la mise en place du prorata temporis (+ 100 000 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- l'inscription des provisions pour le financement des comptes épargne temps des agents (+ 425 000 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- l'inscription des provisions pour le financement de litiges en matière d'urbanisme et de ressources humaines (+ 2 500 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- diminution du virement à la section d'investissement (- 527 500 €).

Recettes : 1 300 €

- ajustement des retenues sur attributions de compensation en fonction des évaluations de la dernière CLECT (+ 1 300 €) ;

- En investissement :

Dépenses : 1 201 700 €

- inscription de l'aide à l'immobilier attribuée à la société Safra (+ 400 000 €) compensée par la diminution des crédits prévus pour l'aménagement du parc de covoiturage de Caussels (- 400 000 €) ;

- ajustement des crédits pour l'opération d'investissement sous mandat du centre urbain de Saint-Juéry (+ 1 700 €) ;
- inscription des crédits nécessaires au transfert des frais d'études sur des comptes d'immobilisations en cours de réalisation (+ 1 200 000 €). Cette opération d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement d'un montant équivalent.

Recettes : 1 201 700 €

- inscription des provisions pour le financement de litige en matière d'urbanisme et de ressources humaines (+ 2 500 €) ;
- ajustement des crédits pour l'opération d'investissement sous mandat du centre urbain de Saint-Juéry (+ 1 700 €) ;
- inscription des provisions pour le financement des comptes épargne temps des agents (+ 425 000 €) ;
- ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (+ 100 000 €) ;
- inscription des crédits nécessaires au transfert des frais d'études sur les immobilisations en cours de réalisation (+ 1 200 000 €) ;
- diminution du virement de la section de fonctionnement (-527 500 €).

La modification proposée augmente de 1 203 000 € le montant des crédits inscrits sur le budget général 2020.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 1^{er} décembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 1 abstention(s)

monsieur Pascal PRAGNERE

ADOpte la décision modificative n°2 du budget général 2020 telle que détaillée en annexe.

DÉCIDE de constituer de nouvelles provisions pour contentieux à hauteur de 2 500 €

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL